

Que deviennent vos déchets déposés en déchèterie en 2022 ?

Depuis plusieurs années, il devient obligatoire de trier de plus en plus les déchets par matière pour qu'ils soient valorisés au mieux.

Le SIRTOM s'engage à valoriser ou recycler une grande majorité des déchets que vous apportez en déchèterie. Il peut s'appuyer sur des filières mise en place depuis plusieurs années, et des éco-organismes agréés par l'état. Chaque geste compte pour réduire notre impact sur l'environnement, c'est pour ceci qu'il est important de dissocier les matières au mieux avant de vous présenter en déchèterie.

Tout savoir sur le devenir de vos déchets en déchèterie

Vos 674 tonnes de gravats ont servi de remblais pour des chantiers privé à 90%. Les 10% restant sont partis en carrière. Vous avez besoin de remblais ? N'hésitez pas à en faire la demande au SIRTOM.

Les 51 tonnes de bois que vous avez apporté bénéficie d'une valorisation matière. Elles sont transformées en copeau de bois pour contreplaqué ou chaudière biomasse.

Les 302 tonnes de ferraille et les 198 tonnes de cartons ont été recyclés pour refaire de nouveau objet.

Les 2560 tonnes de végétaux sont transformées sur une plateforme de compostage au Thieulin. Le compost produit sera ensuite vendu aux agriculteurs pour nourrir la terre.

Les 280 tonnes de la benne écomaison ont été collectées et valorisées par un éco-organisme (Ecomaison), en fonction du type de matériaux récupérés. Par exemple, la ferraille récupérée retournera dans le cycle de vie de la ferraille...

Les 228 tonnes de déchets d'équipements électroniques et électriques ont été collectées par un éco-organisme (OCAD3E). Ils bénéficient d'une valorisation matière au maximum.

A ces grandes quantités de déchets s'ajoutent des « petites filières » de recyclage comme les capsules Nespresso, les cartouches d'encre, les lampes et néon, les piles, les textiles, les lunettes...